



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 8 décembre 2022

NO 45

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

**OBJET : Rencontre de négociation 2020-2023 / 6 décembre 2022**

Bonjour à toutes et à tous,

le Lundi 5 décembre dernier, nous avons reçu un « appel surprise » de la part du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) nous convoquant pour une rencontre de négociation le lendemain. À première vue, nous avons vu cette démarche rapide de leur part du bon œil, car ils connaissaient très bien les éléments qui devaient se retrouver dans leur proposition pour nous pousser à signer une entente.

Compte tenu de cela, nous nous sommes déplacés à Québec le mardi matin et on nous a déposé une proposition de règlement. À notre très grande surprise, les éléments cruciaux pour espérer le règlement de notre convention collective n'y étaient pas du tout. On nous a encore une fois déposé par écrit les discussions des dernières rencontres, donc ce n'était que du réchauffé avec très peu d'avancée significative.

Suite à cela, je me suis entretenu avec mon vis-à-vis du SCT et je lui ai clairement démontré notre insatisfaction et notre mécontentement. Je lui ai précisé que seulement deux (2) éléments nous empêchent de conclure une entente et c'est maintenant au tour de ses supérieurs de « se réveiller ». Je me suis également permis d'envoyer une correspondance à des hauts placés du SCT pour qu'ils puissent prendre conscience de la situation et qu'ils octroient le mandat à leur porte-parole de régler notre convention collective.

Avec la rencontre de mardi, nous réalisons que le gouvernement se fou de la Protection de la faune du Québec, et que nos demandes, qui sont appuyées ouvertement par nos dirigeants, ne sont pas prises en compte. La Présidente du Conseil du trésor (Sonia

...2

/2

LeBel) et notre ministre (Benoit Charrette) devront assurément intervenir et cesser de faire de l'aveuglement volontaire, car le fonctionnariat auquel nous faisons face empêche le cheminement efficace du renouvellement de notre convention collective.

Dans le contexte actuel, nous sommes à analyser nos options juridiques afin de faire débloquer la situation et nous vous tiendrons informés des développements après nos consultations juridiques. Le chapitre 12-0.00 prévoit un *arbitrage des différends* et dans l'éventualité où il n'y aurait pas de développement positif dans les prochains jours, nous devrons probablement emprunter cette voie.

En terminant, l'exécutif et l'ensemble des délégués provinciaux se rencontrent depuis en Conseil syndical et soyez attentif, car de nouvelles mesures plus drastiques pourraient être mises en place.

Nous vous souhaitons une bonne journée!

Votre comité de négociation